



17^{ème} TROPHEE VIDEO SUBAQUATIQUE du CIALPC

Afin de poursuivre la promotion de l'activité vidéo subaquatique amateur au niveau régional et national, la seizième édition du TROPHEE VIDEO SUBAQUATIQUE du CIALPC aura lieu le :

Samedi 17 janvier 2015 à 15h

Remise des prix et projection des films ouvertes à tous

Salle Félix ARNAUDIN

Rue de l'abbé BORDES 40990 SAINT PAUL lés DAX

Pour cette 17^{ème} édition il y a :

1 Trophée Espoir, 1 Trophée Master,

3 prix spéciaux pour les films Espoir et les Master en compétition

Trophée Espoir : court métrage d'amateur d'une durée allant de **3 à 6** minutes maximum. Réservé aux personnes n'ayant jamais gagné à une compétition de la FFESSM.

Trophée Master : court métrage d'amateur d'une durée allant de **3 à 6** minutes maximum. Réservé aux personnes ayant déjà gagné une compétition de la FFESSM.

Prix « Humour ».

Le film qui tout en respectant l'environnement sera jugé pour son aspect humoristique.

Prix « Nature et biodiversité».

Le film qui mettra en avant la nature et la biodiversité, dans le respect de l'environnement.

Prix « Prestige».

Il sera ouvert à tous, aux vidéastes des catégories Espoir ou Master, mais également aux vidéastes devenus professionnels et toujours licenciés à la FFESSM. La durée du film allant de **3 à 6** minutes maximum.

Règlement du 17- trophée vidéo du CIALPC:

Chaque film comportera un titre de début et une image de fin. La durée totale du film est hors générique de fin.

Le générique arrivera obligatoirement, **5 secondes après l'image de fin** permettant ainsi à l'opérateur de couper la projection au jury avant celui-ci.

Les images sous marines seront issues du milieu naturel (eau douce et/ou mer).

Les images terrestres ne devront pas dépasser **30%** de la durée totale du film.

Des photos peuvent être intégrées mais ne doivent pas dépasser **1/3** de la durée totale du film.

Le film ne devra pas porter d'identification volontaire permettant de reconnaître l'auteur lors de la présentation au jury.

Le film devra être sonorisé et éventuellement commenté.

Le film peut être le fruit d'un travail **d'équipe d'amateurs**, mais sera présenté par la personne ayant réalisé les prises de vues.

Pour le prix « Prestige » le film peut être le fruit d'un travail **d'équipe d'amateurs ou professionnels**, mais sera présenté par la personne ayant réalisé les prises de vues.

Un même compétiteur peut présenter 2 films, toutefois il ne pourra prétendre à 2 des 5 premières places du classement et à 2 des 3 prix spéciaux.

En aucun cas un film présenté lors d'une édition précédente ne pourra concourir de nouveau.

Les trophées et prix seront remis aux vainqueurs du classement général.

Les concurrents présents seront récompensés sous forme de lots tirés au sort, mis à part les professionnels.

L'ordre de présentation des films au jury sera fait par ordre d'arrivée.

Le jury sera composé de 4 à 6 personnes plongeurs ou plongées et/ou issues du monde de l'image.

La présentation des films en privé au jury aura lieu **le vendredi 16 janvier 2015**.

La date limite d'envoi (cachet de la poste faisant foi) est fixée au 31/12/2014 au soir.

Tout film arrivant après cette date ne sera pas pris en compte sauf événement indépendant de la part du concurrent.

Une préinscription par mail est recommandée à l'adresse suivante : duvezin@gmail.com

Barème de notation 17- trophée vidéo du CIALPC:

- Scénario : sur 50 points (fil conducteur, rythme, originalité, créativité, intérêt des commentaires ou des dialogues).
- Prises de vues : sur 50 points (qualité, cadrage, stabilité).
- Montage image : sur 50 points (titrage, assemblage, effets, choix des transitions).
- Montage son : sur 50 points (qualité du son, synchronisation musique et/ou commentaire ou dialogue, bruitage, transitions).

Des points seront retirés ou des films seront exclus de la compétition si le jury constate :

- que certaines images ont un caractère pornographique ou litigieux
- que certaines images sont dégradantes pour le milieu
- que la faune et la flore ont été déplacées ou détériorées.
- qu'il y a non respect du règlement.

La décision du jury sera sans appel.

Pour pouvoir participer au 17- trophée vidéo du CIALPC :

Il faut être licencié de la FFESSM (en cours de validité au moment de la compétition soit licence 2015).

Envoyer le film sur support DVD ou clef USB, en fichier « .mov » ou « .avi » ou « MP4 » ou « Blu ray (.m2ts) » ou DVD de salon* (pas de « .exe » ni « blu ray »), sur le DVD ou la clef USB ne sera inscrit **que le titre du film et sa durée**, ainsi que la fiche d'inscription dûment remplie accompagnée d'un chèque de **15€** pour **1** film ou **20€** pour **2** films à l'ordre du CIALPC **avant le 1er janvier 2015** à :

Pierre DUVEZIN
17° Trophée Vidéo du CIALPC
575 route de Misson
40350 MIMBASTE

Dès réception des films, une vérification de la lisibilité sera faite, en cas de problème le compétiteur en sera informé par mail ou téléphone. En aucun cas la date limite d'envoi des films ne devra être dépassée.

Si vous souhaitez le retour l'envoi du DVD des films et diaporamas primés ainsi que votre prix (éventuellement), les frais d'expédition sont de 12€ **merci de faire un deuxième chèque à l'ordre du CIALPC.**

* Vous pouvez nous contacter par mail si vous rencontrez une difficulté ou besoin d'une aide. duvezinp@gmail.com

Fiche d'inscription

17^{ème} TROPHEE VIDEO SUBAQUATIQUE du CIALPC

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

N° de téléphone fixe: _____ N° de téléphone portable: _____

Adresse mail: _____

Nom du Club : _____ N° du Club : _____

Numéro de licence 2014/2015 : _____ Région : _____

Titre du film 1 : _____

Durée du film 1 : _____ Participe au trophée : Espoir / Master / Prix « PRESTIGE »

Titre du film 2 : _____

Durée du film 2 : _____ Participe au trophée catégorie : Espoir / Master/ Prix « PRESTIGE »

NB : Que ce soit pour le **Trophée Espoir, le Trophée Master ou le prix « Prestige »** la durée des films sera de 3 à 6 minutes maximum.

Si niveau de vidéaste FFESSM indiquez lequel: _____

Assistera à la remise des prix : OUI / NON

Réexpédition du DVD des films primés et de votre prix éventuel: OUI / NON merci de faire un deuxième chèque de 12€ pour les frais d'expédition à l'ordre du CIALPC.

Rédaction manuscrite de la phrase suivante par le compétiteur:

L'expéditeur certifie qu'il est bien l'auteur du document présenté et en particulier des images sous-marines, en conformité légale pour la musique, et qu'il autorise sa projection en public ainsi que sa diffusion pour la promotion de la FFESSM et de ses commissions avec l'accord des personnes filmées.

Date :

Signature :

Fiche d'inscription accompagnée du film et du chèque de 15 € à l'ordre du CIALPC (20€ si deux films) + réexpédition un deuxième chèque de 12 € à l'ordre du CIALPC : Pierre DUVEZIN 575 route de Misson 40350 MIMBASTE avant le 1er janvier 2015 cachet de la poste faisant foi.